

Conditions de vente de location

- ➔ Toute réservation est nominative et ne peut être cédée en aucun cas. La réservation des locations est faite suivant le tarif en vigueur. Elle devient effective après réception de l'acompte et après notre accord de réservation transmis par retour. Le nombre maximum de personnes inclut enfants et bébés. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés. Les animaux sont formellement interdits dans les locations. Une seule voiture sera garée à côté du mobil home loué.
- ➔ A l'arrivée : une caution de 200€ (par chèques, espèces, cartes bancaires). Elle sera restituée dans son intégralité en fin de séjour après inventaire fait par nos soins et dans le cas où aucun dégât n'est constaté.
- ➔ **Pour toute location non restituée dans un état de parfaite propreté, un forfait ménage de 75€ sera retenu sur la caution, le nettoyage étant à la charge du locataire.**
- ➔ En cas de départ anticipé (hors horaires d'ouverture du bureau) la caution par chèque sera déchirée. Pour les cautions en espèces, un virement bancaire sera fait dans les plus brefs délais, vous nous fournirez un relevé d'identité bancaire. Pour la caution par carte bancaire, nous clôturerons le dossier sans débit.
- ➔ Le locataire fera l'inventaire et l'état des lieux de la location à son arrivée et le remettra à la réception au plus tard 24h après. Tout problème devra être immédiatement signalé à la réception lors de la prise de possession de la location pour une intervention rapide de la Direction et de l'équipe d'entretien. A défaut, aucune réclamation ne sera acceptée.
- ➔ Le client s'engage à respecter le contrat signé. Toute modification (dates, nombre de personnes, nombre de véhicules) devra être impérativement signalée par courrier ou par mail.
- ➔ Les locations sont louées du jour d'arrivée 15h au jour de départ 10h.
- ➔ Chaque nuitée de séjour non utilisée (absence, retard, départ anticipé..) sera à la charge du locataire. Après 24h de retard (sans avoir prévenu) la location sera considérée comme étant libre.
- ➔ Indemnité de rupture de contrat
 - si le client a souscrit l'assurance annulation, il se reportera aux conditions de remboursement. Les conditions de remboursement doivent être lues attentivement. La compagnie d'assurance demandera les justificatifs qui ont occasionné une annulation.
 - si le client n'a pas souscrit l'assurance annulation, aucun remboursement ne sera consenti.
- ➔ Le comportement des occupants du camping doit être conforme à la vocation familiale de celui-ci. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas admis. Les tribunaux de Bayonne sont seuls compétents en cas de litige.